



MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Tél. 021 845 17 21
Fax 021 845 17 35
E-mail: municipalite@chenit.ch

**La Municipalité du Chenit
à son Conseil Communal**

PREAVIS N° 3/2014

**Objet : Aménagement d'une place de rebroussement au collège *Chez-le-Maître* -
Demande de crédit complémentaire**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

La réalisation de la piste cyclable entre l'Orient et le Brassus a débuté en 2011 avec l'aménagement successif des tronçons l'Orient-Centre sportif, Pont des Moulins et Centre sportif-Ecole de Chez-le-Maître. Dans le cadre de cette réalisation, la Municipalité a décidé de traiter le problème de circulation et de stationnement aux heures de rentrée et de sortie des classes autour du centre scolaire.

Introduction

C'est en novembre 2010 que la Municipalité a chargé le Bureau Christe & Gygax, spécialiste en la matière, d'étudier une solution globale. Un rapport général de circulation (rapport C&G de janvier 2010) a en effet montré que les vitesses du trafic sont élevées devant le collège, alors même qu'on y recense des flux de piétons et de vélos importants en traversée de route cantonale (élèves à pied/vélo). Quelques mois plus tard, un projet nous a été remis, et après analyse avec le bureau technique communal, celui-ci a été retenu puis transmis pour information et commentaire au bureau d'ingénieurs en charge de la piste cyclable, Conus & Bignens.

Suite à une erreur d'interprétation et à une succession d'évènements, le bureau Conus & Bignens a inclus dans sa soumission concernant la piste cyclable, le projet de place de rebroussement. Ce qui fait que les travaux ont été réalisés à la suite mais sans que cette place fasse l'objet d'un préavis formel au Conseil communal.

Problématique et buts de l'étude pour l'aménagement de la place :

Les pré-requis pris en considération par le bureau Christe & Gygax dans l'élaboration du projet sont :

- Sécurisation des élèves dans la cour,
- Aménagement d'un arrêt de bus avec possibilité de rebroussement,
- Aménagement d'une place de dépose minute « sécurisée » (bordures hautes)
- Modération du trafic,
- Intégration de l'arrivée de la piste cyclable : maintien des flux de circulation piétons/vélos,
- Maintient d'un maximum de places de stationnement.

Résultats de l'étude et description des travaux :

Afin de palier aux problèmes évoqués ci-dessus, le bureau C&G a proposé les mesures suivantes :

- Fermeture de la cour à la circulation à l'aide de moyens non-encore définis (bacs à fleurs, tronçons de barrières, ...)
- Réalisation de deux îlots surélevés créant trois espaces. Le premier permettra aux bus scolaires la prise et la dépose des élèves par l'intermédiaire d'une place de rassemblement, tout en facilitant le demi-tour des véhicules.
- Le second îlot permettra la création d'une place d'attente pour véhicules et une zone *de dépose minute* des élèves.
- Création de deux gendarmes couchés à chaque entrée de zone afin de ralentir les véhicules.
- Suppression de l'ancienne rampe à vélo côté Nord Est, déplacement du passage piétons, et création d'un accès au garage à vélos côté Sud-Ouest. Cette solution permettra de canaliser les vélos et piétons en provenance de la piste cyclable côté Orient.

La route concernant la nouvelle aile de l'école, actuellement en construction, a dû être intégrée au projet. Afin de réaliser ce chemin, une partie de la parcelle n°3113 (273 m²) a dû être acquise par la Commune auprès des EHN. Cette acquisition a été faite par la Municipalité dans le cadre des autorisations générales dont elle dispose.

Le terrassement de la place a induit un déplacement et une mise en conformité des différents réseaux souterrains soit : le chauffage à distance, l'eau potable, l'évacuation des eaux de surface et l'électricité.

En ce qui concerne l'éclairage public de la place, les fouilles ont été prises en charge par la commune. Les candélabres et les câbles sont quant à eux à la charge du Village du Sentier.

Coût des travaux

Le coût total des travaux liés à cette place sont les suivants :

- Terrassements	Fr. 109'945.--
- Canalisations	Fr. 32'117.50
- Bordures et Pavés	Fr. 42'785.--
- Superstructure	Fr. 84'650.--

- Revêtements (Travaux non réalisés à ce jour)	Fr. 169'175.--
- Maçonnerie et béton	Fr. 10'865.--
- Montant total de l'ouvrage HT	<u>Fr. 449'537.50</u>
- Montant net TTC (Rabais et escompte déduit)	Fr. 466'274.68
- Arrondi	<u>Fr. 470'000.--</u>

Ces chiffres ont été déterminés sur la base des métrés effectués par les entreprises. Le poste *revêtement* concerne, quant à lui, des travaux qui n'ont pas encore été réalisés et qui seront entrepris dès que les conditions climatiques le permettront.

Financement

Les travaux ayant été partiellement réalisés, la Municipalité a pu les financer par les liquidités courantes, sans avoir recours à l'emprunt. Il en ira de même avec la finalisation du chantier. L'aménagement d'une telle place n'a pas été prévu dans le plan des investissements mais demeure toutefois indispensable en regard du trafic routier dans le secteur concerné et en raison de la création de la piste cyclable entre L'Orient et le collège de *Chez-le-Maître*.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

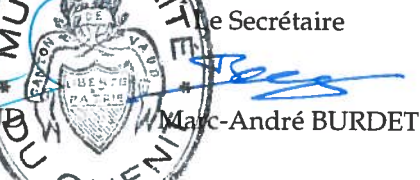
Vu le préavis n° 3/2014,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à aménager une place de rebroussement au collège *Chez-le-Maître*
2. alloue dans ce but un crédit de Fr. 470'000.--
3. décide de financer cet investissement par le biais de la trésorerie courante
4. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte n° 9141.10, en complément des travaux initiaux, et de l'amortir en 15 ans par le budget de fonctionnement, comptes n° 430.3311.10.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire

Jeannine RAINAUD Marc-André BURDET



Délégués municipaux : - M. Olivier Baudat, Municipal
- M. Laurent Reymondin, Municipal

Le Sentier, le 19 mars 2014 - OB/md/mab

